

Informations générales

Intitulé du poste : Infirmier(e) de Santé au Travail

Responsables hiérarchiques : Mme ROBIC GLAPIAK, Cadre de Santé
Docteur LUCAS, Médecin du Travail

Responsable fonctionnel : Docteur LUCAS, Médecin du travail

Lieu de travail: Service de Médecine au travail - CH Charles Perrens,
121 Rue de la Béchade, CS 81285 33076 Bordeaux Cedex

Références réglementaires et/ou institutionnelles

- ⑩ Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière.
- ⑩ Articles R 4311-1 à R 4311-11, R 4311-14 et R 4311-15 du code de la Santé Publique.
- ⑩ Décret 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière.
- ⑩ Arrêté du 10 juin 2004 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen.
- ⑩ Référence métier : infirmier en soins généraux
 - Répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière : page 106-107
 - Code métier : 05C10 (version informatisée 2008)
- ⑩ Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers

Missions et activités du poste

Missions générales du poste :

L'infirmier assiste le médecin du travail dans ses missions, il est sous son autorité fonctionnelle.

Activités principales:

- ☞ Gestion et suivi des dossiers médicaux.
- ☞ Gestion et suivi du calendrier vaccinal (*Art. L 311-1 du Code de Santé Publique*).
- ☞ Prise en charge et orientation des urgences médicales.
- ☞ Prise en charge et suivi des Accidents d'Exposition au Sang (*A.E.S.*).
- ☞ Conduite d'entretien Santé au Travail
- ☞ Gestion du suivi des Fiches de Données de Sécurité (*F.D.D.S.*) des produits chimiques.
- ☞ Réalisation des examens complémentaires (*Visiotest, audiogramme, EC.G.,...*).

Activités en lien du rôle propre :

- ∞ Participation aux travaux du C.L.I.N.
- ∞ Participation aux travaux du C.H.S.C.T., de la Certification, de la Gestion des Risques.
- ∞ Rôle de conseil, choix des équipements de protections individuels, matériel de sécurité...

Caractéristiques de maîtrise du poste

Diplômes requis:

- ⑩ Diplôme d'État d'Infirmier

Connaissances:

- ⑩ Connaissances en législation, droit du travail et hospitalier.
- ⑩ Connaissances approfondies en soins infirmiers.
- ⑩ Connaissances des protocoles internes à l'établissement et des circuits.
- ⑩ Formation en santé au travail (DIUST, Licence en santé au travail).

Savoir faire:

- ⑩ Faire preuve d'autonomie professionnelle.
- ⑩ Savoir organiser et hiérarchiser les priorités professionnelles.
- ⑩ Encadrement des stagiaires.
- ⑩ Gestion de la pharmacie, des dossiers, etc.
- ⑩ Savoir rendre compte.
- ⑩ Conduite d'entretiens en santé au travail.
- ⑩ Élaborer le rapport infirmier et les statistiques.

Savoir être:

- ⑩ Qualités d'écoute, d'accueil
- ⑩ Aptitudes à évaluer les situations et à répondre à celles-ci.
- ⑩ Respecter le secret professionnel, capacité à évaluer les données transmissibles aux différents acteurs institutionnels.
- ⑩ Savoir contribuer à la prise en charge des urgences médico-psychologiques.
- ⑩ Savoir trouver sa place dans le cadre du partenariat et de la transversalité.
- ⑩ Savoir travailler en équipe.

Fonction pédagogique:

- ⑩ Il concourt à la prévention des accidents et pathologies et à l'éducation de tout salarié, dans une politique de santé publique.
- ⑩ Il concourt à la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (S.S.T.)
- ⑩ Il participe à la formation des référents hygiène / A.S.H., ...

- ⑩ Il évalue les risques pour la santé au travail et planifie ses interventions de prévention et d'éducation.

Relations

Relations internes :

- ⑩ Médecins du travail.
- ⑩ Assistante Sociale du personnel.
- ⑩ Encadrement des services en général.
- ⑩ Psychologue du personnel
- ⑩ Cadre de santé du PRAP
- ⑩ Préventeur des risques professionnels

Relations externes :

- ⑩ Inspection médicale du travail.
- ⑩ Organismes de prévention (C.A.R.S.A.T....).
- ⑩ Il coordonne au maximum les actions d'information et de prévention avec les autres intervenants (Sécurité, C.H.S.C.T.,....).

Spécificités du poste

- ⑩ Poste à temps plein
- ⑩ Amplitudes : 8h30 /16h15 – 9h/16h45, avec possibilité de dépassements d'horaires.
- ⑩ Possibilité de déplacements sur les structures extérieures.
- ⑩ Permis B.
- ⑩ Être titulaire du DIU Santé au Travail.